



MA2

AGRESSION À LA CHAÎNE

Ce jeudi 29 janvier 2026, à la Maison d'Arrêt 2 (MA2), deux agressions distinctes ont eu lieu en moins de quinze minutes, visant un officier du bâtiment et un surveillant, de la part de **détenus refusant toute forme d'autorité**.

10h45 : Un collègue invite le détenu T. à se rendre en salle d'attente plutôt qu'attendre dans le Hall de la MA2 pour un rendez-vous avec sa CPIP. Le détenu indique préférer sortir fumer mais l'agent lui rappelle que ce n'est pas le moment et qu'il doit se rendre en salle d'attente. Le détenu, refusant cette consigne, **commence alors à s'énerver et à insulter le surveillant**.

Une fois dans la salle concernée, toujours très énervé, il **profère de nouvelles insultes** à l'encontre du collègue avant de porter **un violent coup de pied dans la porte, que l'agent parvient à bloquer de justesse afin de ne pas la recevoir en pleine figure**.

Face à cette situation et au comportement agressif du détenu, le surveillant n'a d'autre choix que de maîtriser l'individu dans l'attente des renforts ELSP présents sur le bâtiment. À l'issue, le détenu est placé au Quartier Disciplinaire (QD).

11h00 : À peine le premier incident terminé, l'officier de la MA2 se rend à la cellule 19 du 1er gauche, suite à un signalement du service de nuit pour une bagarre entre détenus.

Alors que le chef annonce à l'un des détenus présent qu'un **changement de cellule** sera effectué afin d'éviter tout nouvel incident, le second détenu présent, le détenu A., **refuse de laisser sortir son codétenu et exige que ce soit lui qui change de cellule**. L'officier lui rappelle qu'il a déjà changé de cellule à trois reprises récemment pour des problèmes de cohabitation et qu'il restera donc en place.

Le détenu commence alors à saisir ses affaires, semblant **vouloir provoquer une sortie de force**. L'officier tente de procéder à la fermeture de la cellule. À ce moment précis, **le détenu assène un violent coup de poing en plein visage de l'officier**. L'agresseur se jette ensuite au sol, les mains en l'air, dans l'attente de l'arrivée des renforts, qui procèdent à sa maîtrise et à son placement au Quartier Disciplinaire.

Bilan : Le surveillant agressé présente une blessure à la lèvre ainsi qu'une douleur au pouce de la main droite. L'officier, quant à lui, souffre d'un hématome sous l'œil et d'un gros mal de crâne.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à nos deux collègues, victimes de ces individus intolérants à toute forme d'autorité, et les accompagnera dans l'ensemble de leurs démarches administratives et judiciaires.

Le bureau local FO Justice alerte une nouvelle fois sur la surpopulation carcérale, avec le seuil des 1 000 détenus dépassé depuis plusieurs jours sur l'ensemble du CPRV, situation qui ne fait qu'augmenter les tensions et le risque de multiplication de ce type d'incidents.

Le bureau local FO Justice appelle l'ensemble des personnels à un débrayage demain matin à 6h45 devant l'établissement, en soutien à nos collègues agressés, dont un officier unanimement reconnu pour la qualité, et l'ampleur du travail accompli au quotidien.

Le 29 janvier 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

